

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réimpression
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Novembre 1873.

Bulletin politique.

La journée du 26 novembre où a été décidée la composition du nouveau ministère, et où l'Assemblée n'a pu nommer que la moitié à peine de la commission des Trente, restera comme un indice frappant des difficultés de la situation.

La majorité de 66 voix donnée au maréchal et où beaucoup voulaient voir la constitution d'un nouveau gouvernement n'est au fond qu'un vote d'expédient.

Nous n'avons jamais cru à l'alliance durable de groupes qui sont divisés par des questions de principe et que l'intérêt de la conservation sociale ne rapproche que par occasion.

La droite n'a voté pour la prorogation des pouvoirs du maréchal que pour soutenir un cabinet où se trouvaient deux de ses membres, MM. Ernoul et de la Bouillerie ; car cette prorogation était l'ajournement de ses espérances et même, jusqu'à un certain point, la négation de ses principes. Jusqu'au dernier moment, mercredi encore, dans l'après-midi, ces deux honorables députés conservaient leurs portefeuilles. Aujourd'hui, tout est changé, les deux ministres de la droite ont quitté le cabinet.

Ils sont remplacés par deux autres, MM. de Larcy et Depeyre ; l'un reprend son ancien portefeuille des travaux publics, l'autre hérite de celui qui vient d'être enlevé à M. Ernoul. Mais alors si l'on voulait conserver deux ministres de droite, pourquoi ne pas garder ceux qu'on avait, dans un cabinet où presque tout le monde reste à sa place ?

Il y a des causes à ce changement que nous ne connaissons, et que nous voudrions pénétrer pour bien connaître la situation et les tendances du nouveau cabinet.

Nous avons souvent signalé les intrigues ambitieuses de certain groupe qui se dit conservateur afin de rallier tous les éléments conservateurs autour de lui et s'en faire un marchepied pour arriver au pouvoir. Ce qui s'est passé dans cette journée en est-il encore une preuve ?

L'Assemblée n'a pu arriver à nommer sa commission des Trente pour les lois constitutionnelles. Treize membres seulement ont obtenu la majorité nécessaire.

On était d'accord sur une liste qui faisait part égale à chaque groupe, suivant le nombre des membres qui le composent ; elle comprenait 6 membres des cheuau-légers, 6 de la réunion Colbert, 5 de la réunion Pradié, 9 du centre droit et 4 du centre gauche.

Au moment du vote on a fait circuler une nouvelle liste, dite de conciliation (sans doute parce qu'elle brouillait tout), en tête de laquelle se trouvait le nom du duc d'Audiffret-Pasquier. Cette liste ne comprenait plus que 2 membres des cheuau-légers, 2 de la réunion Pradié, 3 de la réunion Colbert ; elle maintenait les 9 du centre droit, et elle ajoutait 10 membres du centre gauche et 4 de la gauche républicaine.

L'auteur de cette liste du dernier moment est inconnu ; j'ajoute même pour être juste que tout le monde est libre de composer des

listes ; mais il y a pourtant là une manœuvre condamnable, car on essayait de briser un accord. Je ne suis pas le seul à penser ainsi.

L'honorable duc d'Audiffret-Pasquier, il faut le dire à son honneur, a protesté de la manière la plus formelle contre l'inscription de son nom en tête de cette liste, inscription faite à son insu, et il a condamné cette intrigue.

On lui prête ces paroles : « Je proteste formellement et énergiquement contre une semblable manœuvre ; j'ai déclaré dans toutes les réunions que je ne voulais pas faire partie de la commission des lois constitutionnelles, et j'avais de bonnes raisons pour cela. Je dirige les travaux de la commission des marchés, je fais partie de la commission des ouvriers, et enfin la commission de réorganisation de l'armée me prend tous mes jours, et je puis dire toutes mes nuits ; dans ces conditions il m'était impossible d'accepter une place dans une autre commission. »

Nous enregistrons avec plaisir la protestation qui honore M. d'Audiffret-Pasquier ; il n'est pour rien dans cette manœuvre, mais enfin la manœuvre a existé, et elle a eu pour conséquence de faire avorter le scrutin de mercredi. Un seul membre de la droite a passé, c'est le baron de Larcy. Tous les autres sont restés avec un nombre de voix inférieur à 310, qui était la majorité absolue. Il faudra continuer le scrutin.

Cet échec infligé à la droite a-t-il eu une influence sur la retraite définitive de MM. Ernoul et de La Bouillerie ? On n'en sait rien au juste ; mais il n'y a pas témérité à le penser. Alors la droite se trouve dans cette situation singulière d'avoir voté pour la prorogation des pouvoirs du maréchal avec un dévouement poussé jusqu'à l'exagération, — d'avoir, au nom des principes conservateurs, suivi le centre droit dans sa campagne avec une abnégation poussée jusqu'à l'effacement, — et d'en être récompensée par le départ de ses deux ministres et l'exclusion de ses candidats au scrutin pour la commission des Trente.

On a quelquefois accusé l'extrême droite de fanatisme ; mais elle aurait à cette heure le fanatisme d'être dupe, si elle n'ouvrait pas les yeux sur la situation actuelle. Elle est traitée à peu près comme si elle avait adopté le parti de l'abstention en présence du changement proposé dans le gouvernement. Le parti impérialiste s'est abstenu dans le vote de prorogation, et il conserve deux ministres dans le cabinet, MM. Magne et du Barrail ; la droite a donné tout son concours, et elle perd ses deux ministres.

Qu'on ne dise pas qu'elle en conserve deux autres, MM. de Larcy et Depeyre ; car il reste encore à expliquer pourquoi s'en vont MM. Ernoul et de la Bouillerie, quand nous voyons rester MM. de Broglie et De-seilligny ?

Serions-nous en face d'une situation politique soupçonnée depuis quelques jours ? L'entrée au ministère de M. de Fourtou, membre du centre gauche, pourrait le faire penser.

M. de Broglie rêve-t-il l'alliance des centres, contre la gauche et la droite ? Tout ce qui s'est passé depuis deux jours, toutes les hésitations qui ont accompagné la formation du nouveau cabinet, permettent de le supposer ; et le vote de mercredi pour la commission des Trente le confirme.

M. de Broglie, avec une grande partie du centre droit, serait disposé à fonder une

sorte de République, sans l'étiquette, espérant réunir pour sa politique une majorité suffisante composée des deux centres.

Là était le rêve de M. Thiers, qui a échoué ; M. de Broglie le reprend, sera-t-il plus heureux ?

La droite prêtera-t-elle jusqu'au bout les mains à cette duperie ? Aura-t-elle fait le 24 mai contre M. Thiers, pour accepter aujourd'hui les lois constitutionnelles de M. Thiers et le plan de M. Thiers, repris par M. le duc de Broglie ?
(Union.)

La situation que prend le gouvernement par le nouveau ministère se résume ainsi :

Exclusion de l'extrême droite, que M. de la Bouillerie et même M. Ernoul représentaient dans le cabinet du 24 mai ;

Prédominance incontestée du centre droit, qui garde la vice-présidence du conseil et prend possession plus solidement qu'au 24 mai des deux grands ministères politiques : l'intérieur et les affaires étrangères ;

Avance au centre gauche et aux amis modérés de M. Thiers par la nomination de M. Fourtou.

MM. de Larcy et Depeyre, qui représentent le parti royaliste dans le nouveau cabinet, sont tous deux de la droite modérée et y étaient comptés parmi les plus conciliants.

Gazette parlementaire.

Séance du jeudi 27 novembre.

Rien, ou presque rien ! On parle du nouveau cabinet, on se prépare au deuxième scrutin pour la commission des Trente ; mais voilà tout.

C'est toujours M. Benoist-d'Azy qui préside, et il faut s'en féliciter, car, sans lui, nous n'aurions pas eu le moindre incident. Grâce à lui, nous avons eu un petit hors-d'œuvre tout à fait épique.

Sous prétexte que l'Assemblée, à la fin de la séance d'hier, n'était plus en nombre pour être consultée, il entend la consulter aujourd'hui sur une idée qui lui est venue, et qui consiste à remettre à demain le deuxième scrutin pour faire la commission des lois constitutionnelles. Jugez de l'effet !

La gauche se lève tout entière, et apostrophe l'honorable président.

En une seconde, ce n'est plus une Assemblée, c'est une halle. Les invectives, les injures pleuvent sur le fauteuil.

M. Villain, député de l'Aisne et ennemi naturel des présidents, se distingue parmi les plus furieux.

Un ingénu s'écrie : « C'est honteux, dans une Assemblée française ! »

M. Benoist, protégé par son calme, qui ressemble à de la torpeur, consulte tranquillement l'Assemblée, et l'Assemblée lui donne tort.

Il ne paraît pas plus ému de l'improbation de l'Assemblée que des provocations de M. Villain ; c'est un modèle de sérénité.

La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, auctore Jaubert, était à l'ordre du jour ; mais c'est une grosse affaire, et M. Jaubert a pensé qu'il serait peut-être utile de connaître l'opinion du nouveau gouvernement. La remise à huitaine est prononcée et la séance finie.

Chronique générale.

Jeudi, dans le scrutin pour les lois constitutionnelles, cinq membres seulement ont obtenu la majorité nécessaire :

MM. Daru, Paris, Chesnelong, Sugny, d'Andelarre.

Total : 48 élus.

Seulement, M. de Larcy, l'un des élus de mercredi, ayant été nommé depuis ministre des travaux publics, il y a encore treize élections à faire.

Hier a dû avoir lieu le troisième scrutin pour la nomination des commissaires restants.

L'Officiel publie un décret nommant sous-secrétaires d'Etat :

M. Vente, à la justice ;

M. Lefebvre, aux finances ;

M. Desjardins, à l'instruction publique.

M. Dufroyer, secrétaire général au ministère de la justice, est nommé directeur général de la Caisse d'amortissement.

On remarquera que, parmi les commissaires élus dans la première fournée, ne figure aucun des candidats désignés par la réunion des cheuau-légers comme devant les représenter. Voici, en effet, quels étaient ces candidats :

M. de la Rochette ;

M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia ;

M. Combier ;

M. de la Bassettière ;

M. de Tarteron.

L'explication de ce fait est facile. C'est que l'extrême droite, agissant avec sa loyauté ordinaire, a voté pour les candidats de la droite et du centre droit, tandis que ses candidats étaient combattus par les autres groupes. Bien plus, au dernier moment, une main mystérieuse avait remplacé la liste de la droite par une liste presque tout entière composée de membres centre droit et centre gauche, dans un but qu'il n'est pas malaisé de deviner.

Venant après tant d'autres faits, cette nouvelle preuve finira-t-elle par éclairer les membres de l'extrême droite sur le rôle qu'on veut leur faire jouer et dont ils seraient les dupes ?

La Liberté apprend de bonne source que, dans les premiers jours de la semaine prochaine, le rapport de la commission d'enquête sur l'Armée de Bretagne sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

C'est avant-hier qu'au palais académique a eu lieu la réception de M. de Vieil-Castel, qui succède au général comte Philippe de Ségur. M. Xavier Marmier a été chargé de répondre au récipiendaire.

M. de Vieil-Castel est historien et a été reçu comme tel. Mais son discours ne révèle pas les qualités dont, à ce titre, il devait faire preuve ; car ce qu'il dit de Louis XIV manque totalement d'impartialité.

Pour le reste, le discours de M. de Vieil-Castel est une biographie de son prédécesseur. Elle est écrite d'un style simple, avec l'intérêt qui s'attache naturellement au célèbre historien et à la diversité des temps au milieu desquels il a vécu.

Dans sa réponse, M. Marmier s'est surtout attaché à faire l'éloge de la Restauration.

tion, dont M. de Vieil-Castel, on le sait, a écrit l'histoire. Il a terminé par quelques anecdotes qui peignent au vif les qualités intimes de M. de Ségur.

LE COMLOT.

Nous trouvons dans le *Lyon-Journal* d'intéressants détails sur le nommé Camet, que l'on suppose être le chef du complot de Lyon.

Camet, que l'on est convenu d'appeler le chef du complot de Lyon, a joué, dit *Lyon-Journal*, un rôle important après le 4 septembre.

Il était à cette époque secrétaire du Comité central du salut de la France, dont le but était, suivant l'expression d'Albert Richard, de faire adopter les grandes mesures révolutionnaires.

Le comité, qui ne comptait que des internationaux, se réunissait d'abord au domicile de Gaspard Blanc, rue Madame, et plus tard rue d'Ivry, à la Croix-Rousse.

Les réunions publiques avaient lieu à la Rotonde.

C'est principalement aux membres de ce comité que revient l'honneur de la journée du 28 septembre.

D'ailleurs, pour être édifié sur les faits et gestes de ce comité, il suffit de consulter *l'Internationale et le Jacobinisme*, d'Oscar Testu (tome II, p. 49 et suivantes).

En ce qui concerne plus spécialement Camet, nous le retrouvons au mois de mai 1871 parmi les organisateurs du Comité central républicain socialiste de la France méridionale.

Rappelons que l'une des proclamations de ce comité, affichée à la Guillotière dans la nuit du 4 au 15 mai 1871, se terminait par ces mots :

« Que le peuple se rappelle que les véritables républicains ne sont pas ceux qui pleurent honteusement pour demander des transactions et des compromis ; mais qui veulent l'anéantissement complet des ennemis du peuple, l'établissement de la république sans armée permanente, sans budget des cultes, sans magistrature, sans fonctionnaires, et l'autonomie communale sans préfet, sans maire et sans dictature d'un gouvernement central. »

Comme on le voit, il y a là la plus grande analogie entre ce programme et celui du comité actuellement poursuivi.

Camet s'occupait à la même époque de faciliter le passage à la frontière des placards incendiaires que ses amis Gaspard Blanc et Albert Richard faisaient imprimer à Genève.

Témoin la lettre suivante :

« Informe-toi, — écrivait-il à un certain Dumartheray, alors réfugié à Genève, — si, en passant par Saint-Julien, des paquets qu'on te ferait remettre pourraient venir ici sans subir de douane. En cas contraire, informe-toi où il faudrait se rendre le plus proche et quelles sont les personnes qui pourraient les passer jusqu'audit endroit. »

« Tu nous rendrais un grand service : fais cela et n'en parle à personne, pas plus à Chol qu'aux autres. »

» Salut et fraternité.

» CAMILLE CAMET. »

En parcourant les listes dressées par Parrot à la veille du 28 septembre et indiquant la composition et les attributions des divers comités qui étaient appelés à se partager, à Lyon, la gestion des affaires publiques, nous voyons Camet figurer parmi les membres de la garde républicaine.

Camet est encore le signataire de plusieurs adresses au conseil municipal. Dans l'une d'elles, notamment, il demandait, au nom du Comité du salut de la France, « que tous » les membres des infâmes familles des Bonaparte, des Bourbon et des Orléans fussent, eux et leurs descendants, à jamais proscrits du territoire français et privés du titre de citoyen. »

Le maréchal de Mac-Mahon vient de recevoir la grand-croix de Saint-Michel de Russie.

Cela porte à vingt-neuf le nombre des diverses décorations du maréchal.

Il a neuf croix de grand-officier, et quatorze de commandeur.

Pétersbourg pour assister au mariage de son fils, le duc d'Edimbourg, avec la grande-duchesse Marie. Cette union excite en Russie un grand enthousiasme.

Un tremblement de terre a eu lieu mercredi à Bordeaux à quatre heures et demie du matin. La commotion a duré quatre secondes et n'a produit aucun accident. Le même phénomène a été ressenti dans toute la plaine de la Garonne, à Agen et à Toulouse.

Allons-nous abandonner le chassépot ?

Le général du Barail a eu une entrevue avec un officier américain, le capitaine Meig, qui lui offre un fusil tirant, assure-t-on, cinquante coups en une demi-minute.

Malgré cette rapidité, l'arme ne s'enrasse pas et il paraît que le fusil présenté par le capitaine Meig avait déjà tiré douze mille coups sans être détérioré.

Des expériences vont avoir lieu d'ici quelques jours.

Une rencontre au pistolet a eu lieu mardi à Fontainebleau entre le prince Ghika, fils de l'hospodar Grégoire Ghika, et le prince Constantin Soutza, capitaine de frégate dans la marine grecque.

Le prince Ghika, mortellement blessé, a succombé quatre heures après.

Les motifs du duel sont inconnus.

Nous trouvons des détails, dans le *Sport*, sur le séjour que M. le comte de Chambord vient de faire aux environs de Paris :

« M. le comte de Chambord a quitté vendredi soir le château où il était venu passer quelques jours, pour regagner l'Autriche. »

« Dampierre, situé au cœur de la vallée de Chevreuse, et à quarante minutes en voiture de Versailles, appartient au duc de Luynes qui, ayant atteint sa cinquième année le 7 de ce mois — n'en déplaît aux novellistes bien informés qui le font agir et parler — n'a été que l'amphitryon nominatif du petit-fils de Charles X. C'est même ce caractère d'impersonnalité du propriétaire de Dampierre qui avait fait agréer ce château au comte de Chambord, de préférence à tout autre, pour y résider quelque temps. »

« Il avait là, en effet, ses coudées libres et s'y trouvait affranchi des obligations inhérentes à toute hospitalité qui s'exerce directement, quelles que soient d'ailleurs la délicatesse et la réserve dont elle s'enveloppe. »

« C'est la duchesse de Chevreuse, grand-mère de l'héritier des Luynes, — sa mère est fille du duc de Bisaccia, le député de l'Oise, — qui a reçu, entourée des siens et de quelques amis, sur le seuil de Dampierre, le comte de Chambord, et lui a présenté ses deux petits-enfants, le duc Honoré et sa sœur Marie, que le comte a embrassés tendrement. »

« Le prince était accompagné du comte de Blacas et du marquis de Dreux-Brézé. »

« Il a, pendant son séjour dans le département de l'Oise, passé une journée chez le duc de Bisaccia à la Vallée-aux-Loups, l'ancienne résidence, si splendidement restaurée aujourd'hui, de Châteaubriand. »

« Dampierre est la plus magnifique résidence de Seine-et-Oise, qui compte cependant tant de châteaux remarquables. Ingres y a peint le plafond du grand salon, et des richesses artistiques sans nombre y sont contenues. Un parc clos de murs, formant une enceinte de plusieurs lieues, entoure le château. C'est un terrain de chasse incomparable. »

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

Audience du 26 novembre.

Salle comble, à ce point que notre tribune est absolument envahie. Tout cela va, il est vrai, redevenir libre à l'heure de l'Assemblée.

Le colonel Humbert, bibliothécaire de l'arsenal de Metz, si nous ne nous trompons, dépose que, vers le 5 octobre, le maréchal Bazaine a envoyé chercher à la bibliothèque tous les ouvrages traitant des capitulations et notamment le livre de M. Thiers.

Le colonel Hoff, que le public confond avec le légendaire sergent Hoff du siège de Paris, rend compte de la fabrication de la poudre qu'il dirigeait à Metz. Vers le 25 septembre, il a offert de faire des cartouches, on lui a répondu qu'on n'en avait pas besoin. Le colonel estime qu'il avait des matériaux suffisants pour en fabriquer trois millions.

Lecture est donnée à ce sujet d'une partie de la déposition du général Soleille, dans laquelle le général déclare que c'est par son ordre que la fabrication a été arrêtée, parce qu'on avait largement ce qui était nécessaire.

M. le commandant Pourcellier rapporte une conversation du général Frossard en date du 1^{er} octobre, d'après laquelle il était question de céder l'Alsace à l'Allemagne. Le témoin ajoute que les rapports avec le quartier général allemand étaient plus fréquents qu'il n'eût fallu.

Le maréchal Canrobert déclare que, dans sa pensée, à partir du mois d'octobre, il était impossible de tenir la campagne, mais on pouvait donner un coup de griffes. Si la convention n'était pas honorable, continue le maréchal, nous étions décidés à vendre chèrement notre vie, et nous l'aurions vendue chèrement, je vous jure. Passant à la suite des faits, le maréchal ajoute : Plus tard, au moment où l'on s'est rendu, il n'y avait plus possibilité de rien faire, c'eût été conduire des moutons à la boucherie.

La déposition actuelle du maréchal Canrobert est supérieure peut-être à toutes ses dépositions précédentes, si remarquables cependant. Elle produit une profonde impression, et le maréchal Canrobert ne paraît pas indifférent lorsqu'un murmure sympathique arrive à son oreille : il se redresse, se carre avec cette coquetterie ou mieux cette crânerie militaire qui lui est si familière.

Le maréchal Lebœuf fait également le récit de la séance du conseil de guerre du 10 octobre où il fut décidé que l'on négocierait une convention honorable et que, dans ce but, le général Boyer irait à Versailles. Mais, ajoute le maréchal, il était bien entendu que si la convention n'était pas honorable nous aurions recours aux armes pour un suprême et dernier effort.

Nous entendons ensuite le triste exposé de la mission du général Boyer, qui a déjà été tracé plusieurs fois devant le conseil.

Le général Ladmirault entre dans des explications analogues, il insiste principalement sur ce point que les chefs de corps n'ont su que très-imparfaitement quelles conditions l'Allemagne voulait imposer à la France. De même les instructions données au général Boyer, lors de son départ pour Versailles, n'ont pas été entièrement connues des généraux appelés à siéger dans les conseils de guerre.

Le général Frossard revient sur l'explication si martialement exposée par le maréchal Canrobert, à savoir que si l'ennemi se refusait à accepter une convention honorable on appellerait aux armes.

Le général Frossard se montre très-dur pour le général Boyer. A propos des nouvelles que le général rapporta de Versailles et qui représentaient la France comme abandonnée à la révolution, le général Frossard ajoute : « Le général Boyer nous a trompés, je ne dis pas qu'il l'ait fait exprès. » On juge de la sensation produite par ces mots.

Le général Frossard nous fait savoir en outre que l'impératrice a refusé de conclure la paix lorsque le général Boyer est venu à Londres, c'est que les Prussiens exigeaient que l'impératrice mit sa signature au bas d'un blanc-seing que l'ennemi remplirait ensuite et qui serait le traité de paix.

Dans le cours de ses explications, le général Frossard ayant comparé la convention qu'on voulait obtenir à celle conclue par l'armée de Mayence, le président ajoute : « Je vous ferai observer, général, que la garnison de Mayence n'a consenti à traiter qu'après avoir vigoureusement résisté à l'ennemi. »

Le général Frossard, en terminant, déclare que, pendant sa captivité, il a écrit à plusieurs officiers « pour dire qu'ils avaient été trompés par le général Boyer. »

Le général Devaux qui, après le départ du général Bourbaki, a été chargé du commandement de la garde, reprend à son tour le récit des négociations du mois d'octobre. Le général a été d'avis qu'il était nécessaire de faire une dernière tentative les armes à la main, mais cette opinion ne prévalut pas.

Le général Coffinières donne quelques détails sur les derniers jours du blocus et nous apprend que, pour prolonger d'un jour la résistance passive de la place, on mettait dans le pain une certaine quantité d'amidon destinée à augmenter la ration.

Le général n'a eu qu'à prendre une part très-in-

directe aux événements du mois d'octobre, jusqu'au dernier moment ; il n'avait pas voix délibérative dans les conseils, et n'a été en réalité qu'un témoin.

Le général Changarnier fait son entrée en grand costume de général de division, et déclare à haute voix qu'il est né en 1793, ce qui lui fait 80 ans sonnés. Le général rend compte d'une mission qu'il remplit au quartier général allemand. Il s'agissait d'obtenir du prince Frédéric-Charles le droit pour l'armée de sortir avec armes et bagages. Mais le prince Frédéric, le prince rouge, comme disent les Allemands, ne voulut rien entendre, ou du moins rien céder.

M. Rouher est appelé, sur la demande du défenseur : il était présent à Londres lorsque le général Boyer est arrivé et il a pris part aux délibérations qui ont eu lieu à ce moment. Il rend donc compte des efforts faits par l'impératrice et confirme ce point que l'impératrice s'est absolument refusée à consentir à une cession de territoire. M. Rouher démontre très-éloquemment que la résistance était à ce moment un devoir.

M. Rouher revient ensuite à deux questions qui sont aujourd'hui épuisées : l'incident Régnier et d'abord la discussion engagée à Châlons pour la marche en avant. Rien de particulier et de nouveau sur ce point.

L'OPÉRA DEPUIS 1673.

Voici d'intéressants épisodes concernant l'Opéra pendant les deux cents ans de son existence, de 1673 à 1873 :

Quand nous disons Opéra, il est bien entendu que ce n'est point de l'œuvre musicale que nous voulons parler, mais des différents locaux qui ont été occupés par l'Opéra à Paris.

Le feu, comme on le verra, a singulièrement contribué aux changements et aux déplacements de ce fastueux spectacle.

En vertu de lettres patentes du roi Louis XIV, en date du mois de mars 1672, le privilège d'établir une Académie royale de musique fut accordé à Lulli, qui installa son théâtre au jeu de paume du Bel-Air, près de la rue Guénégaud. Il en fit l'ouverture par un ballet intitulé : *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, dans lequel on vit danser plusieurs seigneurs de la cour.

Après la mort de Molière, arrivée le 17 février 1673, le roi donna le théâtre du Palais-Royal, qu'occupait la troupe de l'illustre auteur de *Tartuffe*, à l'Académie royale de musique.

Le duc d'Orléans, régent, voulut tirer un nouveau parti de ce théâtre et lui procurer le double avantage d'être à la fois salle de spectacle et salle de danse : il y fit donner un bal costumé le 2 janvier 1716. D'autres se succédèrent sous la dénomination de bals de l'Opéra. La vogue s'attacha à ces réunions dansantes et a continué jusqu'à nos jours.

Ici se place une phase nouvelle pour le théâtre de l'Opéra. Jusqu'alors l'intérieur de la salle n'avait été éclairé qu'avec des chandelles. A partir de 1719, grâce à la munificence du fameux financier Law, la salle de l'Opéra du Palais-Royal fut éclairée aux bougies.

L'édifice, le théâtre et ses dépendances devinrent la proie d'un incendie le 6 avril 1763. Il y avait un siècle que l'Opéra était installé au Palais-Royal.

Toute la salle, l'aile de la première cour, toute la machinerie et les décors furent dévorés par les flammes. Deux mille hommes furent employés à éteindre le feu ; trois jours après, la fumée s'élevait encore au-dessus des souterrains du théâtre.

En attendant la construction d'une nouvelle salle, l'Opéra fut transporté au théâtre des machines des Tuileries et y resta jusqu'en 1778.

Une décision royale fixa le rétablissement du nouvel Opéra. Les travaux de la salle furent entrepris en 1764, sur un plan plus vaste au même endroit au Palais-Royal ; ils furent achevés en 1770.

Le 2 janvier, l'Opéra fut ouvert au public. Le 8 juin 1784, le théâtre de l'Opéra devint de nouveau la proie des flammes.

On s'occupa aussitôt de la construction d'un nouveau théâtre. Le sieur Lenoir en fut chargé, et après soixante-quinze jours de travaux, la salle de la Porte-Saint-Martin fut prête à recevoir l'Opéra.

En 1793, l'Opéra fut transféré dans une nouvelle salle, rue Richelieu, vis-à-vis la Bibliothèque nationale, jusqu'au 13 février

1820 ; cette salle fut fermée après l'assassinat du duc de Berry.

La construction d'une salle provisoire fut décidée immédiatement. On choisit l'emplacement des jardins de l'hôtel Choiseul, situé rue Grange-Batelière et rue Le Peletier.

Les travaux, commencés au mois d'août 1820, sous la conduite de M. Debret, ont été achevés le 15 août 1821.

C'est cette salle provisoire qui a été occupée à ce titre par l'Opéra pendant cinquante-deux ans, qui vient d'être dévorée par un nouvel incendie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion de la retraite de M. Beulé, ministre de l'intérieur, on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Quant à M. Beulé, qui se retire sur une victoire après avoir, six mois durant, soutenu presque seul tous les efforts de la lutte et tous les assauts de l'opposition, nous ne pouvons que lui dire : au revoir ! Nous connaissons d'ailleurs sa résolution très-arrêtée de se démettre actuellement de ses fonctions, mais nous devons reconnaître que sa retraite et son désintéressement lui font le plus grand honneur.

» M. Beulé, à partir d'aujourd'hui, a pris rang parmi les hommes d'Etat que la politique ne peut pas longtemps oublier. Il sort par la grande porte et nous n'oublierons pas désormais qu'il a été le plus actif des ministres du 24 mai.

» Il a eu le courage de passer la main sur les préfets et les sous-préfets du 4 septembre ; il a épuré l'administration sans se laisser intimider par l'opposition ; il a coupé court à toutes les campagnes d'agitation entreprises par le radicalisme ; il a arrêté les banquets de septembre ; il a fait face avec succès à la crise aiguë des enterrements civils ; — toujours discuté, sans cesse assailli par les adversaires du parti conservateur, il a tenu tête et il a marché droit, se relevant de ses échecs et maintenant toutes les positions attaquées, pour finir en somme par une victoire éclatante.

» Cette carrière ministérielle, si courte qu'elle ait pu être, suffit à démontrer que M. Beulé était capable de faire mieux encore ; elle a démontré aussi, et nous nous en félicitons pour le département que représente M. Beulé, que le parti conservateur peut toujours compter sur notre honorable député. — *H. Faugeron.* »

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS APPROUVÉES.

Voici l'une des dernières circulaires adressées par M. Beulé, ministre de l'intérieur, à MM. les préfets :

« Monsieur le Préfet,

» L'application de l'article 41 du décret organique du 26 mars 1852 « qui exempte des droits de timbre et d'enregistrement tous les actes intéressant les Sociétés de secours mutuels approuvées » ayant soulevé des difficultés depuis la promulgation de la loi du 23 août 1874 sur le timbre, M. le ministre des finances m'a fait connaître que, suivant l'interprétation adoptée par son administration :

» 1° Les quittances qui constatent le versement des cotisations supérieures à 40 francs sont assujetties à la taxe de 40 c. établie par les articles 48 et 20 de la loi précitée ;

» 2° Que les dispositions entre vifs ou testamentaires contenant des donations ou legs en faveur des Sociétés de secours mutuels approuvées ou reconnues comme établissements d'utilité publique, sont soumises au paiement des droits ;

» 3° Que les extraits d'actes de naissance ou de décès qui doivent être produits par les présidents des Sociétés de secours mutuels approuvées, pour la liquidation des pensions de retraite ou la réintégration à la caisse des retraites des fonds rendus libres par le décès des pensionnaires, continuent à être exonérés du paiement des droits, conformément aux termes de l'article 41 du décret organique du 26 mars 1852.

Je vous prie d'informer de cette décision les présidents de Sociétés de secours mutuels de votre département, ainsi que les

maires des communes où ces Sociétés sont établies.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
BEULÉ.

ANGERS. — Un incident assez grave s'est passé, il y a quelques jours, dans la rue Saint-Aubin.

Un monsieur, ayant un accent étranger, aurait, paraît-il, proféré dans un restaurant voisins quelques paroles avec une certaine vivacité. C'étaient des insultes ; il aurait dit : Tous les Français sont des lâches, etc.

Un jeune homme, qui se trouvait à une table voisine et qui comprenait l'allemand, se lève en expliquant ces insultes à ses voisins. Tous se lèvent et se mettent à la poursuite de l'étranger qu'ils rejoignent en face de la pharmacie Ollivier.

Une scène très-vive eut lieu, l'étranger fut frappé au visage, et nos compatriotes se sont déclarés prêts à lui offrir une réparation par les armes.

Un jeune soldat de la garnison d'Angers, témoin de cet incident, vengea également l'honneur de l'armée française, insulté par cet étranger qui, profitant d'un moment où la fuite devint possible, s'empressa de s'esquiver.

L'émotion causée par cette grave affaire dura longtemps dans le quartier et ne s'apaisa que difficilement. (*Union de l'Ouest.*)

Les propriétaires qui ont déclaré l'an dernier leurs locations verbales sont obligés de renouveler cette année ces déclarations, sous peine d'encourir l'amende de 60 fr.

C'est le propriétaire, non le preneur, qui est obligé à cette déclaration ; le droit n'est exigible que pour les locations supérieures à 400 fr.

Une baisse considérable sur le prix des bestiaux est signalée dans le Nord. Par contre, nous continuons dans nos villes de l'Ouest à payer la viande très-cher.

Nos ports bretons sont en ce moment encombrés de pommes de terre que l'on charge pour Jersey et l'Angleterre. Ces transports se font par bateaux anglais, et ainsi l'exportation, si préjudiciable aux consommateurs de notre province, ne profite même pas comme fret à nos caboteurs. Les Anglais entrent dans nos ports, francs de tout droit ; quand les navires français abordent certains ports d'Angleterre, ils sont assujettis à une multitude de taxes particulières dont sont affranchis les bâtiments anglais. De sorte que si nous accordons l'hospitalité gratuite, nos voisins se gardent bien de faire assaut de générosité avec nous.

Comment, après toutes les enquêtes et contre-enquêtes, ignore-t-on encore que la réciprocité de franchise n'existe pas complètement dans nos rapports maritimes avec l'Angleterre ?

Sans toucher au libre-échange, on pourrait, à l'exemple des Anglais, affermer à des compagnies la jouissance des ports, en ce qui concerne les navires étrangers, et arriver ainsi à ne pas jouer un jeu de dupes dont notre marine paie les frais.

Il est vrai que depuis quelques années un certain nombre de taxes concédées faites à des particuliers ou à des corporations ont été abolies en Angleterre ; mais il en subsiste encore un trop grand nombre et elles pèsent exclusivement sur les navires étrangers.

Nous ne voyons pas pourquoi notre gouvernement ne réclamerait pas avec instances l'égalité de traitement dans tous les ports anglais, puisque les Anglais l'ont obtenue dans les nôtres.

On lit dans l'*Espérance du Peuple* :

M. de Rorthays, préfet du Morbihan, vient de prendre contre la municipalité radicale de Palais, chef-lieu du canton de Belle-en-Mer, des mesures de rigueur qui auront l'approbation de tous les honnêtes gens.

Par arrêtés préfectoraux, en date du 22 novembre, M. de Rorthays a suspendu le maire, l'adjoint et le conseil municipal de Palais. Un quatrième arrêté nomme une commission municipale, à la tête de laquelle est placé un ancien commandant d'infanterie en retraite, M. Delaunay, homme intelligent et ferme, bien fait pour seconder les

vœux de l'énergique administrateur qui dirige le département du Morbihan.

Il suffit de lire les considérants de ces divers arrêtés, pour avoir une idée exacte des progrès que l'esprit d'anarchie a fait depuis le 4 septembre, et grâce à la connivence du gouvernement de M. Thiers, au sein de certaines municipalités.

Le maire de Palais, représentant du pouvoir central, refuse de se conformer aux instructions de ses chefs hiérarchiques ; l'adjoint qui fait fonctions de ministre public, plus soucieux de sa popularité que du maintien de l'ordre, laisse la gendarmerie entasser procès-verbaux sur procès-verbaux sans vouloir leur donner suite, à tel point que les agents de la force publique n'ont plus qu'à laisser libre carrière aux auteurs de tapages injurieux, ivresse publique, etc., qu'ils défèrent en vain à la justice ; le conseil municipal, enfin, refuse d'exécuter les décisions de l'autorité compétente et, après que le ministre a prononcé par deux fois, continue à discuter la chose jugée, et n'hésite pas à se mettre en révolte ouverte contre les lois et contre l'administration chargée de les appliquer.

Nous rappelons que la représentation de *Latude* aura lieu demain soir sur notre théâtre. Ce drame historique, des plus émouvants, n'a pas été joué à Saumur depuis longues années. M. de Boullanger jouera le rôle de Latude, M. Routier celui de Dalègre, M^{me} Kerby celui d'Henriette Legros.

Après le drame apparaîtront les *Nègres du Soudan*, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, et qui nous offriront un spectacle inconnu en France jusqu'à ce jour. M. Chantilly n'a pu obtenir de ces artistes qu'une seule et unique représentation : ils sont attendus à Angers pour lundi soir ; de là ils iront donner quelques soirées à Nantes avant de se rendre au théâtre du Châtelet, à Paris, où un engagement les appelle.

Nous donnons plus loin le programme du spectacle de demain soir.

Tremblement de terre.

Le midi de la France a été mercredi matin le théâtre d'un phénomène géologique des plus importants. Un tremblement de terre l'a parcouru tout entier de l'Ouest à l'Est. Les localités où se phénomène a été surtout perceptible sont : Angoulême, Bordeaux, Tarbes, Toulouse et Narbonne. Les oscillations ont mis 4 heures environ, de 4 heures 1/2 à 5 heures 1/2, à parcourir l'espace compris entre la première et la dernière de ces cinq villes. Il y a eu des meubles renversés, quelques sonnettes secouées, mais on ne signale pas d'accident.

Nous lisons en effet dans le *Charentais* :

Plusieurs personnes ont senti, mercredi matin, à Angoulême, les effets d'un léger tremblement de terre. Deux secousses se sont produites : la première, à peu près insensible, a eu lieu à quatre heures vingt-sept minutes ; l'autre, qui a suivi de très près, était beaucoup plus forte et a duré environ vingt secondes.

Dans une maison du faubourg L'Houmeau, certaines parties du plafond d'un appartement se sont détachées et sont tombées sur le parquet ; quelques meubles ont aussi été dérangés.

Mercredi matin, dit le *Périgord*, un léger tremblement de terre s'est fait ressentir à Périgueux, à cinq heures moins un quart. Nous n'avons pas entendu dire qu'il soit arrivé d'accident ; quelques meubles ont été dérangés et quelques objets légers se sont trouvés déplacés.

On écrit de Bordeaux, 26 novembre, à quatre heures et demie, ce matin, tremblement de terre qui a duré cinq ou six secondes, de l'est à l'ouest.

L'effet produit a été celui d'un train lancé à grande vitesse.

La secousse a été sensible ; tout Bordeaux a été réveillé. Il n'y a pas eu d'accidents.

Ce matin, dit à ce sujet le *Courrier de la Gironde*, à quatre heures trente-six minutes, on a ressenti à Bordeaux deux commotions occasionnées par des secousses de tremblement de terre. Dans plusieurs maisons, des personnes, qui étaient couchées dans leur lit, ont été réveillées en sursaut ; des meu-

bles ont remué, des portes et des armoires se sont ouvertes.

A l'hôtel des ambassadeurs, les sonnettes se sont agitées, et le concierge, croyant qu'on l'appelait, s'est présenté devant son patron pour prendre ses ordres. Ce dernier lui a répondu qu'il ne l'avait point demandé.

Ce n'est que quelques instants après qu'on a su partout que des oscillations s'étaient produites dans la direction du Sud au Nord.

Une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie, mercredi matin, à Toulouse, vers 4 heures 20 minutes. Un grand nombre de personnes ont été réveillées en sursaut et ont parfaitement remarqué le tremblement produit par ce phénomène.

Cette secousse a été ressentie non-seulement à Toulouse, mais dans les environs de cette ville.

A Dax, on a aussi éprouvé une commotion.

A Bagnères-de-Bigorre, le mouvement, qui a été plus fort, a occasionné l'effondrement d'une partie du bâtiment de la gare.

Dernières Nouvelles.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. de Pressensé, relative à la liberté des réunions pour la célébration d'un culte, a nommé M. Waddington, président, et M. Bardoux, secrétaire.

Le gouvernement ne fera pas avant quelques jours de déclaration publique sur sa ligne politique.

On commence à parler dans les couloirs d'un nouvel emprunt, destiné à couvrir le déficit du budget.

Le tribunal de commerce de la Seine a eu une entrevue avec le maréchal de MacMahon.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas, le 28 novembre :

Les nouveaux ministres sont installés dans leurs ministères respectifs. Ils ont passé la journée d'hier à se mettre au courant des affaires de leurs départements, et à recevoir les directeurs de service.

Le duc Decazes a reçu hier le personnel de son ministère.

Le duc de Broglie n'a encore vu que les directeurs de l'intérieur.

M. Baragnon est installé comme sous-secrétaire d'Etat.

Les autres sous-secrétaires d'Etat prendront aujourd'hui possession de leurs postes.

La composition des cabinets des nouveaux ministres n'est pas encore définitivement arrêtée.

On pense que le duc de Broglie présentera aujourd'hui ou demain, à l'Assemblée, une proposition tendant à rendre au gouvernement la nomination des maires.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à 11 heures.

On assure que la démission de M. Fournier, notre ministre à Rome, a été acceptée. Son successeur sera incessamment désigné.

Pour les articles non signés : P. GODER.

GRAND CIRQUE ANGLO-AMÉRICAIN

Sous la direction de MM. BELL et HUTCHINSON.

80 personnes et 80 chevaux,

Place du Chardonnet.

Aujourd'hui samedi, à 8 heures,

Première représentation équestre.

PRIX DES PLACES :

Stalles réservées, 3 fr. ; Premières, 2 fr. ; Deuxièmes, 1 fr.

Demain dimanche, deux brillantes représentations : la première à 3 heures, la seconde à 8 heures.

On peut s'assurer les places réservées, à l'avance, au siège de l'administration, hôtel de Londres.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Dimanche 30 novembre,

Une seule représentation donnée par la célèbre compagnie des **NÈGRES du Soudan et des enfants du désert de Sahara**, composée de vingt personnes, sous la direction de Mahomet-Bon-Haji.

Pour la première fois en France :

La Prière des Nègres au mois de Ramadhan, à Milianah (Afrique), exécutée par toute la troupe, avec les chants et tous les instruments de leur pays.

Le Pont de la mort, périlleux exercices exécutés par le célèbre Mahomet, avec un enfant de 8 ans.

Les Fils de l'air, terribles exercices exécutés par les Tunisiens avec des fusils, yatagans et poignards.

L'Hercule du désert, portant 15 hommes, exécuté par le célèbre Haji et toute la troupe.

La Danse des Nègres, par les Nègres du Soudan, avec instruments et chants de leur pays.

On commencera par :

LATITUDE

Ou trente-cinq ans de captivité, Drame en 5 actes, de M. Pixérécourt et Bourgeois, joué par la troupe de M. Chantilly.

Les bureaux ouvriront à 6 h. 1/2; on commencera à 7 h.

A 9 h. 1/2, les Nègres du Soudan.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 42^e fascicule, FLÉ à FOR, est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1604. — 22 Novembre 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Panorama de la bataille de Rezonville, 16 août; — Gounod; — Le rossignol à deux têtes; — L'hiver. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Un voyage en Espagne pendant l'insurrection carliste (IV). — L'inauguration du buste de Brévière, à Forges-les-Bains. — M^{lle} Belocca. — Histoire des astres. — Les Théâtres. — Bulletin bibliographique. — Inauguration de la statue du général Belgrano.

Gravures : L'amiral Tréhouart. — Le procès du maréchal Bazaine: panorama de Gravelotte et Rezonville; — Plan de la bataille de Rezonville; — Carrières du Caveau, près de Gravelotte; — Mêlée de cavalerie à Rezonville. — Gounod. — *Millie Christie* ou *La femme à deux têtes*. — *L'hiver*, d'après le tableau de M. Toulmouche. — M^{lle} Anna Belocca. — Buste du sculpteur Brévière,

récemment inauguré à Forges-les-Bains. — Histoire des Astres (4 gravures). — La statue du général Belgrano, récemment inaugurée à Buenos-Ayres. — Échecs. — Rébus.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

Rue de Verneuil, 22, à Paris,

Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.

Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

L. MARG.

N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 NOVEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	285	»	1 25
4 1/2 % jouiss. mars.	83 20	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	410	»	2 50
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	Crédit Mobilier	360	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	370	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	547 50	2 50	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	92 90	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	92 80	»	»	Est, jouissance nov.	492 75	»	1 25	Orléans	279 25	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213	1	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	885	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	278 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	413 75	1 25	»	Midi, jouissance juillet.	615	2 50	»	Est	276	»	»
— 1865, 4 %	448 75	3 75	»	Nord, jouissance juillet	1032 50	»	»	Nord	282 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	288	»	1 50	Orléans, jouissance octobre.	827 50	»	2 50	Ouest	275	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253 50	»	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	522 50	7 50	»	Midi	276 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	4395	»	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	252 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	560	»	3 75	Compagnie parisienne du Gaz.	711 25	6 25	»	Vendée	231 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	460	»	»	Société Immobilière, j. janv.	13	»	1				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 10,

Composée : au rez-de-chaussée, de deux pièces; même distribution au second; grenier et mansardes sur le tout; cave au-dessous de la maison; cour couverte, terrasse, pompe, lieux d'aisances;

2^o UNE AUTRE MAISON

Sise aussi à Saumur, même rue, n° 12,

Composée : au rez-de-chaussée, d'une cuisine et salle à manger; au premier étage, quatre pièces; au deuxième étage, même distribution; au troisième, cinq chambres; grenier sur le tout; caves sous la maison; cour couverte, écurie, lieux d'aisances et pompe.

Toutes facilités de paiements. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e GUERET, notaire à Brain.

A VENDRE A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA FERME DE L'ERREAU-CHATEAU

ou de la **PLANCHE**

Située commune de Brain-sur-Allonnes, et, par extension, communes d'Allonnes, La Breille et Saint-Nicolas-de-Bourgueil,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, sur le bord du ruisseau des Loges à Jarry, terres labourables, prés, vignes, bois et landes; le tout d'une contenance d'environ 23 hectares.

Grande facilité pour le paiement. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUERET, notaire à Brain.

APPARTEMENT AVEC ECURIE ET REMISE A LOUER

Pour le 25 décembre prochain.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (446)

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

FONDS A PLACER

Sur hypothèque. S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau. (476)

FAILLITE

V^o DE FOS-LETHEULLE ET FILS.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite V^o de Fos-Letheulle et Fils sont prévenus qu'un troisième dividende de 10 p. 0/0, à valoir sur le montant de leurs créances, leur sera distribué les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e décembre 1873, de midi à quatre heures du soir, au siège des opérations de la faillite, situé à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n° 43.

La remise des mandats de paiement sera faite aux créanciers aux lieux, jours et heures susdits, par ordre alphabétique, savoir :

- Le 1^{er} décembre, pour les lettres A et B.
- Le 2^e décembre, pour les lettres C et D.
- Le 3^e décembre, pour les lettres E, F, G, H.
- Le 4^e décembre, pour les lettres I, J, K, L, M, N.
- Le 5^e décembre, pour les lettres O, P, Q, R, S.
- Le 6^e décembre, pour les lettres T, U, V.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué s'exposeraient à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités à remplir et les frais qui pourraient en résulter resteraient à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite V^o de Fos-Letheulle et Fils, GUÉRIN, PROUST, MULOT. (471)

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un **emploi**.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Un logement et un moulin, dans le même enclos.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PÉCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

GEORGES DESPRIN

JARDINIER-PATICIEN,

Rue de la Maremaillet, SAUMUR.

Se charge de l'établissement et de l'entretien des jardins d'agrément et fruitiers et de la fourniture de tous les arbres et arbustes. (451)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

INALTÉRABLE — ÉCONOMIQUE.

BOUILLON INSTANTANÉ

QUATRE MÉDAILLES D'OR

Paris 1867 — Havre 1868 — Moscou 1872

TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR

Amsterdam 1869 — Paris 1872

Vienne 1873

MIS-HORS CONCOURS—LYON 1872

Exiger le fac-simile de la signature en creux bleu, sur chaque pot: (LIEBIG)

Pour le Gros, 30, rue des Petites-Ecuries, à Paris,

et détail chez les épiciers et marchands de comestibles.

LE NORD

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes,

Etablie en 1840.

Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris.

16 millions de garantie.

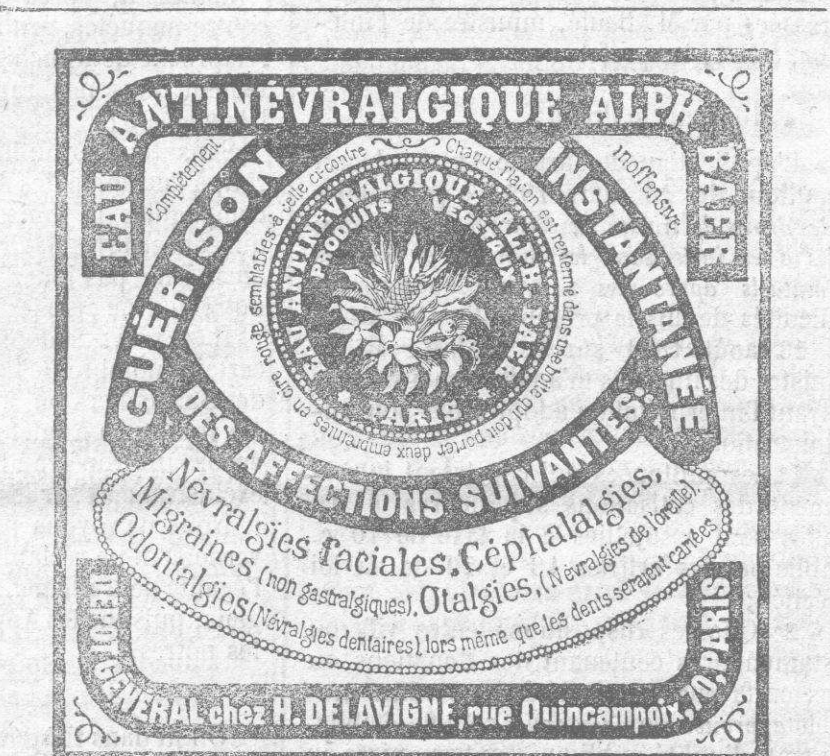
INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :

R. CHUPIN,

pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.

S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevault (Maine-et-Loire). (555)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (235)

Saumur, imprimerie de P. GODET.